



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/06/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 16 JUIN 2008**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	46

**DATE DE LA CONVOCATION**

**09 juin 2008**

L'an deux mille huit, le 16 juin, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 09 juin 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, PATEYRON Christian, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, CAPS, SALADIN, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mmes DUMEYNIÉ, LEFEVRE

MM ALABAY, GEE, PETIT-COULAUD, DURUDAUD, FAURILLON, PATAUD

Excusés : Mme JOUANNETAUD

MM RIGAUD, DELARBRE, MONNIER, PATEYRON J.Louis

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

**OBJET : Aménagement de la Cascade des Jarrauds – Plan de financement**

Le Président rappelle qu'au titre de sa compétence « Protection et valorisation des milieux naturels et des sites d'intérêt communautaire », le Conseil Communautaire, par la délibération du 30 mai 2005 n°2005/05/09, a approuvé la réalisation d'une étude concernant l'aménagement du site inscrit de la Cascade des Jarrauds (commune de Saint-Martin-Château) par le cabinet A.T.E.L en février 2006.

Suite à cette étude, des propositions d'aménagement du site ont été identifiées et une évaluation de leur coût a été réalisée. D'autre part, l'analyse de fréquentation a révélé une **forte fréquentation de 21 000 à 22 000 visiteurs par an**, nombre équivalent à celui du musée départemental de la tapisserie d'Aubusson, qui place la cascade des Jarrauds **dans les trois premiers sites creusois les plus visités**.

L'objectif du projet d'aménagement du site est de **répondre aux besoins de la forte fréquentation touristique du lieu tout en préservant ses caractéristiques naturelles remarquables et son histoire, sources de son intérêt patrimonial**. Il s'avère donc nécessaire de sécuriser le parcours, de proposer un point de vue intéressant sur la cascade et d'améliorer l'accueil du public.

Le Président rappelle que le projet est inscrit au Contrat de Pays Sud Creusois et qu'il consiste à proposer un **circuit en boucle d'environ 1,5 km**. Pour ce faire, les aménagements prévus sont les suivants :

- Création d'une passerelle ou un pont planches permettant de relier les deux berges,
- Reprofilage et création du cheminement,
- Aménagement d'un belvédère,
- Réaménagement du parking,
- Installation de sanitaires si cela s'avère nécessaire,
- Signalétique.

A noter que le site est totalement privé, les possibilités d'aménagement dépendent donc de la bonne volonté des propriétaires.

La Communauté de communes, sous réserve d'une maîtrise foncière du site, envisage de réaliser **l'Avant-Projet Définitif** puis de lancer la consultation d'entreprises en 2008. Ensuite, les travaux commenceraient vers le mois avril 2009 pour une durée d'environ 6 mois.

Le **coût total évalué** pour la réalisation du projet d'aménagement de la cascade des Jarrauds est de **154 950 € HT** (maîtrise d'œuvre et autres honoraires compris).

Le **plan de financement** est le suivant :

	Montant en € HT	%
<b>Etat (Dotation de Développement Rural)</b>	46 485 €	30 %
<b>Département (contrat de Pays)</b>	15495 €	10%
<b>Région (contrat de pôle structurant)</b>	46 485 €	30%
<b>Autofinancement</b>	46 485 €	30 %
<b>Total</b>	<b>154 950 €</b>	<b>100 %</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat, du Département et de la Région
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

A Bourganeuf, le 17 juin 2008  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD